



Problème chaudière + infiltration plafond

Par **fanny09**, le **04/12/2012** à **13:44**

Bonjour,

Je suis locataire et ai été en panne de chaudière plus d'une semaine en septembre. Ma propriétaire n'avait pas encore contracté de contrat auprès d'une agence. Alors que 10 euros sont inclus dans mon loyer chaque mois à l'entretien de la chaudière (J'ai emménagé en Mai 2010). C'est chose faite depuis cet événement. Mais j'ai quand même dû supporter de me laver à l'eau froide pendant cette période ainsi que ma fille. De plus et depuis cette date j'ai signalé une infiltration au plafond et le long de ma porte d'entrée. Je viens de contacter ma propriétaire à nouveau qui me dit qu'elle n'en a rien à faire et que de toute façon elle va vendre la maison. Je pense qu'après cette réponse elle n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit. Je voulais juste la mettre en garde car c'est sa maison et ne voudrai surtout être tenue responsable. Avec son accord dès le départ j'ai acheté et fais installer une cuisine équipé. Il était convenu qu'elle me rembourse la moitié (c'est chose faite, mais cela lui a prit une année avant le remboursement). Alors pour pouvoir obtenir gain de cause je lui fait un courrier recommandé en lui expliquant le détail de la facture et fais le calcul de ce qu'elle me devait. Et avec son accord je n'ai pas payé mes loyers pendant 2 mois (montant de ce qu'elle me devait, sauf 118 euros dont je lui suis redevable). Je n'ai à ce jour pas envoyé ce chèque, car j'ai dû attendre plus d'1 an, j'estime qu'elle peut aussi attendre. Puis-je demander des dommages suite à ma semaine sans eau chaude et que puis-je faire pour l'infiltration? Mon loyer s'élève à 830 euros. Merci d'avance de votre réponse.

Fanny SANTA MARIA